

Vision stratégique du ministère de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences

I. Département de l'emploi

La vision stratégique du ministère de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des compétences (département de l'emploi) tire ses fondements de la Constitution de 2011, des Hautes orientations Royales, du Nouveau Modèle de Développement et du programme gouvernemental en plus des chartes internationales ayant trait aux domaines d'intervention du ministère.

Cette vision repose sur les principes de facilitation de l'inclusion économique et de la promotion de l'emploi au profit des différentes catégories, notamment les femmes, le développement des compétences, le renforcement des capacités des jeunes et des salariés, outre le soutien des toutes petites entreprises et la consécration de la notion de travail décent.

Elle s'appuie également sur cinq orientations stratégiques principales :

1^{ère} orientation stratégique : promotion de l'inclusion économique et de l'emploi et amélioration du fonctionnement du marché de travail

Cette vision stratégique vise à élaborer et à mettre en œuvre des plans et programmes en vue de parvenir à une approche globale et intégrée en ce qui concerne la problématique de l'emploi, à travers le renforcement de la transversalité des politiques publiques et des programmes et stratégies sectorielles. Pour y parvenir, le ministère œuvre à développer plusieurs projets dans l'objectif de promouvoir l'emploi salarié, améliorer les mécanismes d'inclusion économique et de gouvernance du marché de travail. Cette orientation aspire en outre à fournir les données nécessaires à l'élaboration des politiques publiques en plus des stratégies et plans relatifs à ces projets.

2^{ème} orientation stratégique : consolidation des droits fondamentaux, amélioration des conditions de travail et promotion du dialogue social



Cette vision stratégique vise à garantir les droits fondamentaux des salariés, améliorer l'environnement et les conditions de leur travail et à préserver la compétitivité de l'entreprise, tout en veillant à assurer un équilibre entre les droits et obligations des deux parties dans la relation de travail.

Afin d'atteindre cet objectif, il s'agit de développer l'action de l'inspection du travail, promouvoir la santé et la sécurité professionnelle, renforcer les mécanismes de dialogue et de concertation avec les partenaires sociaux et économiques et œuvrer au développement des relations professionnelles qui influent positivement sur le développement socio-économique de l'entreprise et de ses salariés, à travers la promotion de la négociation collective et la redynamisation des instances consultatives tripartites.

3è orientation stratégique : promouvoir l'esprit entrepreneurial et soutenir les Toutes Petites Entreprises

Cette orientation stratégique porte sur le développement de la culture entrepreneuriale et le renforcement de l'auto-initiative en vue de promouvoir le travail indépendant à travers le soutien à la création d'entreprises, notamment les toutes petites, qui constituent un pilier fondamental du tissu économique au Maroc et dans le monde entier. Elle vise également à accompagner les catégories exclues du marché de l'emploi et qui sont disposées à se lancer dans l'initiative individuelle dans les différentes phases de réalisation de leurs projets économiques, outre leur soutien afin d'accéder au financement adéquat. Elle ambitionne aussi de promouvoir le système de l'auto-entrepreneur qui se veut un mécanisme approprié pour intégrer le secteur informel dans le tissu économique.

4è orientation stratégique : amélioration du service public et renforcement de la politique de proximité

Outre l'accompagnement de la mise en œuvre de la régionalisation avancée et de la déconcentration administrative, cette vision stratégique vise à fournir des prestations de qualité et à coût raisonnable, mettre en place des espaces de travail et d'accueil adéquats, tout en permettant l'élargissement du domaine de la digitalisation et l'élaboration et la simplification des procédures. Elle a pour objectif aussi la valorisation des ressources humaines, le renforcement de leur adhésion aux

programmes du ministère et la réduction des disparités fondées sur le genre.

5^e orientation stratégique : renforcement du positionnement et du rayonnement du secteur sur les plans continental et international

Cette vision stratégique a pour finalité l'accompagnement du ministère dans la mise en œuvre de ses programmes et projets, le renforcement des capacités des différents intervenants et l'amélioration de leurs compétences à travers des programmes de coopération internationale et de partenariat. Elle vise également à développer la coopération Sud-Sud, notamment dans sa dimension africaine à travers l'organisation de visites, de conférences, d'ateliers de formation, outre la mise à disposition d'experts afin de fournir l'appui nécessaire dans les domaines d'intervention du ministère. La participation du ministère dans les différents événements internationaux constitue une opportunité afin de promouvoir la diplomatie sociale et renforcer le positionnement et le rayonnement du secteur sur la scène internationale.

En vue de mettre en œuvre cette vision, et conformément aux orientations stratégiques précitées, plusieurs chantiers structurants ont été lancés, dont :

- La réalisation d'une évaluation à mi-parcours de la stratégie nationale de l'emploi 2015-2025, l'élaboration d'une politique nationale de l'emploi et de l'entrepreneuriat selon une approche globale et intégrée, outre le projet d'un programme exécutif couvrant la période 2022-2026 ;
- Renforcer la médiation dans le marché du travail, appuyer l'insertion professionnelle, augmenter la cadence des programmes actifs de l'emploi, lancer des initiatives pour accompagner les catégories exclues du marché du travail (programme « Awrach ») outre un programme pour la promotion de l'entrepreneuriat et l'appui à l'initiative individuelle en plus de la Toute Petite Entreprise (programme « Ana Moukawil ») ;
- Elaboration d'une stratégie nationale de la mobilité professionnelle internationale ;
- Elargissement des programmes régionaux d'emploi et appui à l'inclusion économique afin d'englober de nouvelles régions ;



- Développement du système de surveillance du marché de travail et de mécanismes régionaux de surveillance, en partenariat avec les régions ;
- Implémentation de la politique et du programme nationaux de la santé et de la sécurité au travail ;
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme national pluriannuel de l'organe d'inspection du travail, afin de garantir les droits fondamentaux des salariés et d'instaurer la paix sociale ;
- Veiller à la mise en œuvre du plan directeur de la déconcentration administrative ;
- Renforcement et développement de programmes de numérisation des activités du ministère, outre la simplification des démarches administratives ;
- Mise en place d'un programme visant la consolidation des relations internationales et le développement de la coopération Sud-Sud ;

Le déploiement de cette vision est tributaire du succès de la transversalité des politiques et plans publics et sectoriels, outre la complémentarité et la conjugaison des efforts des différentes parties concernées, à savoir les partenaires économiques et sociaux, les départements ministériels, les établissements publics, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile.

